

	
Délibération n° 19	Conseil Municipal du Lundi 19 février 2024
Service Nature	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers
<p>Le Lundi Dix Neuf Février deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Date de convocation : 12/02/2024</p> <p>Membres présents : 22 puis 21 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 7</p> <p>Nombre de votants : 26 puis 25</p> <p>Affiché le 22/02/2024</p> </div> <p><b>Présents</b> : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX <b>Adjoins</b>, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p><b>Votants</b> : 26 puis 25 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN</p> <p>Objet : 1 Million d'arbres en Hauts-de-France - Appels à projets – Plantations d'arbres et arbustes 2023-2024</p>	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Plantations d'arbres et arbustes 2023-2024

**Vu** les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2020.00289 de la région « Hauts-de-France » concernant le Plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » 2020-2022

**Vu** les opérations éligibles au titre l'appel à projet « 1 million d'arbres en Hauts-de-France »

**Etant donné** l'avis favorable de la commission n°4 « Équiper durablement la ville d'Etaples-sur-Mer » du 8 février 2024

**Considérant que :**

- La commune s'est engagée dans sa charte de l'arbre signée en 2019 à renforcer le patrimoine arboré de la commune (délibération n°27 du 5 juin 2019) ;
- L'arbre constitue à la fois un allié pour favoriser la biodiversité en ville mais également un moyen efficace de lutter contre les effets du réchauffement climatique (vagues de chaleur, inondations, tempête).
- Le coût estimatif des fournitures du projet s'élève à la somme de 1 760 Euros HT pour 392 arbres ou arbustes et leurs protections ;
- Le souhait de la commune de végétaliser l'espace urbain et notamment les cours d'écoles ;
- L'opération est éligible à l'appel à projet « 1 millions d'arbres en Hauts-de-France » et que la subvention pouvant être sollicitée est de 90 % du montant HT des arbres et fournitures,
- Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DEPENSES	- RECETTES
Arbres et fournitures ..... 1 760,12 €	Région Hauts-de-France (90 %) ... 1 584,108 € FONDS PROPRES..... 176,012 €
<b>- TOTAL DEPENSES..... 1 760,12 €</b>	<b>- TOTAL RECETTES ..... 1 760,12 €</b>

Il précisé que, s'agissant d'un plan de financement prévisionnel, celui-ci peut évoluer en fonction des sources de financement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1°) d'approuver la plantation de 392 arbres et arbustes sur le territoire de la commune ;

2°) de valider le plan de financement tel que repris ci-dessus ;

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « 1 millions d'arbres en Hauts-de-France » soit 90% du montant.

**La délibération est adoptée par 25 voix.**

Vu pour être affiché le 22 février 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
*d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.*

